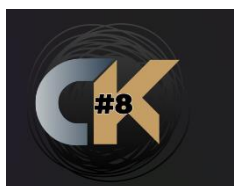




# RÈGLEMENT

**CORRIDA de Noël**

**- Souvenir de Ken -**



**Date : Dimanche 15 décembre 2024**

*Dernière mise à jour V01 : 15/10/2024*

Toutes informations sur le site : <https://corridastgengouxnal.com>

Cette animation concourt aux festivités de fin d'année avec sa traditionnelle balade du Père Noël et ses lutins !

**Organisateur** : La Cité Marchande en partenariat avec les clubs de Montceau Triathlon et du Vélo-Sport Joncynois.

**Principe** : La Corrida, est une épreuve de course à pied (à partir de 15 ans, cadettes-cadets) disputée dans les rues de la commune de Saint Gengoux-le-National.

**Lieu** : Commune de Saint-Gengoux-le-National (71, Bourgogne Franche-Comté).  
Le parcours est entièrement situé sur celle-ci.

**Site d'accueil** : Le site d'accueil est situé Place de l'Église.

**NOUVEAU** : le retrait des dossards est placé à la MAIRIE (voir plan en page 9).

Les départs / arrivées se tiennent sur la Place de l'Église, au centre-ville de la cité médiévale avec l'arche lié au chronométrage ; les sanitaires sont à proximité (dans le hall de la Mairie et à côté de l'Office de Tourisme) ; tout à côté, le point secours se situe derrière la Mairie.

**Départ / Arrivée** : [Centre-ville de Saint Gengoux-le-National \(Place de l'Église\)](#).

## Epreuves et horaires des courses :

13h00 – Retrait des dossards

**14h00 – La poussine**, course de 0,9 km pour les **Poussins** (2014-15 ; 9 – 10 ans) ou les pupilles FF Triathlon (2014 ; 10 ans)

⇒ (1 tour de 0,9 km environ) (*Rappel : 1,5 km maxi préconisé FFA*)

**14h30 – La benjamine**, course de 2.50 km pour les **Benjamins** (2012-13 ; 11 – 12 ans) ou les pupilles FF Triathlon (2013 ; 11 ans) et les **Minimes** (2010-11 ; 13 – 14 ans)

⇒ (1 tour de 2.50 km environ) (*Rappel : 3 à 5 kms maxi préconisé FFA*)

**15h15 – La ch'tite Corrida**, course de 5.00 km (à partir de 15 ans : Cadette – Cadet / 2009 et avant)

⇒ (2 tours de 2.50 km environ)

**15h15 – La Corrida**, course de 10.00 km (à partir de 15 ans : Cadette – Cadet / 2009 et avant)

⇒ (4 tours de 2.50 km environ)

15h50 – Première arrivée (estimation)

16h30 – Dernière arrivée (estimation)

**Inscriptions : uniquement par internet, à l'avance, par le biais de notre partenaire MILESREPUBLIC.COM**

=> <https://fr.milesrepublic.com/event/corrida-de-noel-souvenir-de-ken-7532>

Pas de remboursement en cas de non-participation à la course, sauf si fourniture d'un justificatif médical **avant le jeu. 12/12/2024** ou bien l'annulation de l'épreuve de toute nature décidée par la Préfecture.

Les inscriptions seront ouvertes à M-2, à partir du mar.15/10/2024 ;

Les inscriptions sont limitées à 250 concurrents au cumul des 2 courses principales.

Prix de l'engagement :
2 courses jeunes : <b>gratuites</b>
Ch'tite Corrida : <b>8€* **</b>
Corrida : <b>12€* **</b>

\* Dont 2 euros reversés pour le Téléthon 2024

\*\* Ajouter à cela des **frais d'inscription** de notre partenaire à hauteur de **1.30 à 1.50 euro** et un **supplément de 2 euros à partir du jeu.12/12/2024 minuit.**

## Concurrents :

a/ EN RESUME, les épreuves sont ouvertes,

**\*pour les mineurs**, d'une licence de sport ou de la présentation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et le cas échéant d'un certificat médical (en cas d'au moins une réponse « oui » à ce questionnaire).

**\*pour les majeurs**, sur présentation d'une licence de sport ou du **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée

b/ DANS LE DETAIL (Selon la *Réglementation running – Applicable au 16 janvier 2024*),

**\*pour les personnes mineures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences

délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA :

o Fédération des clubs de la défense (FCD),

o Fédération française du sport adapté (FFSA),

o Fédération française handisport (FFH),

o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

o Fédération sportive des ASPTT,

o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (cerfa N° 15699\*01) dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

**\*pour les personnes majeures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- **D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

**c/ Les licences étrangères ne sont pas acceptées.**

Les participants étrangers (mineurs et majeurs) sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.

S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Ou idem point b/ (questionnaire pour les mineurs, PPS pour les majeurs)

NOTA : L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, **le numéro de l'attestation PPS** pour la durée du délai de prescription (10 ans).







**Retrait des dossards** : le dimanche 15 décembre 2024 de 13h00 à 14h30

**NOUVEAU** : A la Mairie (voir plan en page 9) de Saint-Gengoux-le-National.

*Le retrait des dossards sera sur place uniquement, pas d'envoi postal.*

Le port du dossard sera sur la poitrine et fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen.

**Signalisation** : Balisage du parcours par banderoles et barrières.

**Sécurité** :

- Circuit fermé à la circulation,
- Secouristes (association agréée par la Préfecture de Saône-et-Loire) présents à proximité du site de Départ / Arrivée (derrière la Mairie),
- Carrefours barrés ou gardés par des signaleurs en poste fixe.

**Assurance** : Responsabilité civile – Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la société Groupama.

**Droit à l'image** : Du fait de son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'événement.

**Classements** :

- 2 courses jeunes :
  - Pour la 1<sup>ère</sup> épreuve des poussins, ce sera une course non chronométrée (selon réglementation FFA),
  - Pour la 2<sup>nd</sup>e épreuve des benjamins Minimes, le chronométrage sera assuré, manuellement, par le club Montceau Triathlon,
  - Le Classement de la course Benjamins Minimes sera sur le site : <https://corridastgengouxnal.com>
- Ch'tite Corrida et Corrida : le chronométrage de l'épreuve sera assuré par des puces sur les dossards.
  - Affichage du temps et classement des concurrents sur écran plasma dès la ligne d'arrivée franchie,
  - Edition d'un diplôme en ligne,
  - Classement de la course en ligne dès le dimanche 15 décembre en soirée :  
⇒ <https://prestations-lateam.com/page-resultats/>

**Suivi des participants** :

Chaque course sera ouverte par un vélo.

Le dernier participant sera suivi par un autre vélo ou un coureur à pied.

Tout participant qui abandonne doit le signaler à l'Organisation et rendre son dossard.

L'Organisateur devra s'assurer qu'il ne reste plus aucun participant sur le parcours à l'issue de chaque course.

## Récompenses :

### ➤ Courses jeunes :

- **Lot à chaque participant donné avec le dossard ;**

+ 1 lot au **3 premiers de chaque course, fille et garçon**, pour les catégories suivantes :

- Poussins
- Benjamins
- Minimes

### ➤ Ch'tite Corrida et Corrida

- **Lot à chaque participant donné avec le dossard ;**

+ récompenses **aux 3 premiers du classement scratch femmes et hommes**  
**ainsi que SANS CUMUL, à chaque catégorie d'âge femmes et hommes.**

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix, à partir de 17h30 (estimatif), Place de l'Eglise à Saint-Gengoux-Le-National.

**Responsabilité** : En s'inscrivant pour cette épreuve, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses.



# Plans de situation :





Communauté de Communes  
**Sud Côte  
Chalonnaise**

# Saint-Gengoux le-National



**Église  
Saint-Gengoux**

 **Cités  
de Caractère**  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Sites clunisiens**  
Fédération  
Bourguignonne  
 

